



Rapport annuel

Communauté de communes de la Vath-Vielha 2010



sommaire

- P 3 **ÉDITO**
- p 4 **Temps forts 2010**
- p 5 **La communauté de communes en bref**
- p 6 **Institution et services**
- p 6 - L'institution
- p 7 - Les services
- p 11 - Finances/budget
- p 14 - Communication

- P 15 **DÉVELOPPEMENT**
- p 16 - Économie
- p 17 - Tourisme
- p 18 - Plan local de randonnées
- p 23 - Habitat
- p 25 - Culture
- p 27 - Services aux personnes

- P 28 **AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE**

- P 30 **ENVIRONNEMENT**
- p 30 - Déchets
- p 32 - Assainissement non collectif

- P 34 **NAYEO**
- P 35 **PETITE ENFANCE ET JEUNESSE**
- P 36 **CYBER-BASE**

- P 39 **GLOSSAIRE DES SIGLES**

Directeur de publication : Christian Petchot-Bacqué

Conception et réalisation : Apic 05 59 84 82 32

Crédit photos : CCVV

édito

**Christian
Petchot-Bacqué,**

**Président
de la Communauté
de Communes
de la Vath-Vielha ⁽¹⁾**



L'action de la Communauté de communes est riche et variée.

Le rapport annuel d'activités permet, chaque année, d'en avoir une bonne vision d'ensemble.

L'année écoulée a vu l'achèvement de la structuration des services de la Communauté de communes, en particulier dans les domaines du développement économique, de la petite enfance et des services techniques mutualisés avec les syndicats d'eau et d'assainissement.

La Communauté de communes est ainsi à même de conduire des projets dans toutes les dimensions de son action.

Pour les années 2010 et 2011, qui sont la période de référence de ce rapport annuel

d'activités, se détachent les actions et les projets engagés par la Communauté de communes dans les domaines du développement économique et touristique du territoire, de l'urbanisme intercommunal et du développement des services et équipements culturels.

L'année écoulée aura également été marquée par la mise en place de deux nouveaux services quotidiens à la population : les crèches et le portage des repas à domicile.

Vous trouverez donc le détail de toutes ces actions et des différents projets dans ce rapport annuel, ainsi que sur le site Internet de la Communauté de communes.

Je vous souhaite une bonne lecture.



Siège de la Communauté de communes
et le personnel de la CCVV

INAUGURATION DU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Samedi 3 juillet 2010

La Communauté de communes a lancé en 2006 un projet d'extension et de restructuration de ses locaux.

Les nouveaux locaux ont donc été inaugurés le 3 juillet 2010.

L'ancien bâtiment, construit il y a 20 ans pour le SIVOM, a été doté de 250 m² supplémentaires afin de permettre un accueil, un fonctionnement institutionnel et une organisation des services dans des conditions optimales.



SÉMINAIRE SUR LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT)

Jeudi 7 octobre 2010

En 2010, la Communauté de communes a lancé une réflexion approfondie sur le Schéma de cohérence territoriale (SCoT), en rencontrant des territoires de SCoT extérieurs, notamment le SCoT du Pays des Vals de Saintonge (17).



OUVERTURE DE LA CRÈCHE D'ARROS DE NAY

Lundi 18 octobre 2010

La première des nouvelles crèches, celle d'Arros de Nay, a ouvert le 18 octobre 2010. Elle accueille 20 enfants.

La deuxième crèche, celle de Boeil-Bezing, a ouvert le 4 avril 2011.



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

en bref



- Un territoire au croisement du Béarn et de la Bigorre, de la plaine et de la montagne
- 24 communes des deux cantons de Nay
- 24 906 habitants
- 278 km²
- 850 entreprises (hors professions libérales)
- 12 828 ha de surface agricole :
- 680 exploitations agricoles
- Sites touristiques : Maison carrée de Nay, Zoo d'Asson, Musée du Béret, Sanctuaire de Bétharram, Base de loisirs de Baudreix, Musée du foie gras, Sanctuaire de Piétat, Bastides...
- 23 boucles et 240 km de sentiers de randonnées (PLR)
- Établissement public de coopération intercommunale classé 20 000/40 000 habitants

Site internet : <http://www.cc-vathvielha.fr/>

INSTITUTION ET SERVICES

Institution



Conseil communautaire (Auditorium)

La Communauté de communes compte 58 délégués titulaires et 56 délégués suppléants (liste consultable sur le site internet de la Communauté de communes : www.cc-vathvielha.fr).

Le Bureau est constitué de 24 membres.

Le Président et 11 vice-présidents forment l'Exécutif. Les vice-présidents sont chacun responsables d'une commission de travail.

En 2010, ont eu lieu

- 18 réunions de l'Exécutif
- 5 réunions du Conseil communautaire (22/02, 29/03, 28/06, 25/10, 20/12), avec adoption de 97 délibérations
- 9 réunions de Bureau (18/01, 15/02, 08/03, 22/03, 14/06, 21/06, 13/09, 11/10, 13/12).

Commissions	Nbre de réunions
Bâtiments	9
Environnement déchets	8
Tourisme ⁽¹⁾	1
Communication	6
Finances et administration générale	4
Habitat logement	2
Développement économique et emploi	2
Petite enfance	
- Commission plénière	3
- Sous commission	3
Attribution des places	
- Sous commission	1
Choix prestataire repas	
Culture, jeunesse et sports	4
Aménagement de l'espace	3
Services aux personnes	3

⁽¹⁾ Les réunions tourisme sont organisées dans le cadre du conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme.

Ont également été organisés

- 4 séminaires élus :

- 6 mars : Présentation organigramme et services de la Communauté de communes, bilan des travaux des commissions, informations Nayeo, crèches, SCoT, prospectives et perspectives CCVV 2010-2014.

- 7 octobre : Stratégie d'aménagement d'un territoire et SCoT

- 8 novembre : Étude de stratégie de développement touristique du territoire.

- 7 décembre : Présentation de la loi « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010 et de ses incidences pour les collectivités territoriales.

Une réunion d'information à l'attention des secrétaires de mairie du territoire s'est tenue le 18 février.

En 2010, a été prise la compétence « confection et portage de repas à domicile en liaison froide », dans le cadre de la compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire ».

En 2011, deux autres compétences ont été prises et feront l'objet d'une nouvelle actualisation des statuts au 31 décembre 2011 : « élaboration d'une charte architecturale et paysagère » et « réalisation des opérations foncières, d'aménagement urbain et de développement liées à la desserte ferroviaire du territoire, en lien avec les communes, dans le cadre notamment des dispositifs d'intervention de la Région ». La version consolidée des statuts est consultable sur le site internet de la Communauté de communes

www.cc-vathvielha.fr

Au niveau de l'organisation et des ressources humaines de la Communauté de communes, l'année 2010 a été marquée par le recrutement des personnels des deux nouvelles crèches.

Les effectifs totaux de la Communauté de communes proprement dits sont, à ce jour, de 37 agents, dont 18 agents pour le service des crèches.

Au niveau de son fonctionnement, la Communauté de communes compte également des services mutualisés avec les SIVU eau et assainissement (cf. organigramme ci-après).

EFFECTIFS CCVV (ETP)

37 agents (effectif pourvu)

- 31 titulaires et stagiaires
- 6 contractuels

Services

- Administration générale: 5,5
- Développement: 5,5
- Environnement/Services techniques: 7
- Petite Enfance: 18
- TIC-Informatique: 1

Catégories (titulaires et stagiaires)

- A: 5
- B: 11
- C: 21
- Age moyen (2010): 39 ans

Gestion de carrière (2010)

- stagiarisations: 2 agents
- avancement de grade: 1 agent
- avancement d'échelons: 7 agents
- promotion interne: 1 agent

Budget personnel (2010) 926 991 €

Formation

- journées de formation: 58
- budget formation: 15 765 €

TEMPS DE TRAVAIL

La Communauté de communes a engagé, depuis 2009, un important travail de structuration de ses services. Cette structuration s'accompagne de différentes mesures au niveau des ressources humaines, progressivement mises en place.

C'est dans ce cadre qu'un travail a été réalisé en vue d'actualiser et d'unifier le régime de travail des agents de la Communauté de communes.

Ont ainsi été précisés :

- Le temps hebdomadaire de travail et sa répartition selon les postes (services administratifs, services techniques, postes d'accueil).
- Le nombre de journées d'ARTT.
- La gestion des heures supplémentaires.
- Le régime de congés annuels.
- Les autorisations spéciales d'absence.
- Les modalités relatives aux journées de formation et de préparation aux concours et examens.

Par délibération en date du 20 décembre 2010, le Conseil communautaire a adopté les différentes mesures proposées pour le régime de travail des agents de la Communauté de communes, avec une mise en application à compter du 1er janvier 2011.

AVANCEMENTS

La loi donne compétence au Conseil communautaire, après avis du Comité Technique Paritaire, pour fixer, pour chaque grade, le taux de promotion, c'est-à-dire le nombre de grades d'avancement qui pourront être créés dans la collectivité. Ce taux de promotion sera appliqué au nombre de fonctionnaires promouvables chaque année dans chaque grade pour déterminer le nombre d'avancements de grade possibles.

Le choix des fonctionnaires qui sont promus est ensuite effectué par le Président parmi les fonctionnaires qui remplissent les conditions d'ancienneté et dans la limite du nombre de grades d'avancement décidés par le Conseil communautaire. Les critères de choix intègrent, au-delà de l'ancienneté, la valeur professionnelle

et l'expérience professionnelle, comme le prévoit la loi. L'appréciation est donc effectuée à partir des éléments d'évaluation et de notation annuels, des efforts de formation et de l'implication professionnelle.

Par délibération du 22 février 2010, le Conseil communautaire a donc fixé, pour l'ensemble des cadres d'emplois des agents de la Communauté de communes, les taux de promotion par grade et les critères de choix.

ASTREINTES

Par délibération du 29 mars 2010, un régime d'astreinte a été mis en place.

Une telle organisation est en effet indispensable au bon fonctionnement des différents ouvrages des syndicats et régie d'assainissement, pour lesquels la Communauté de communes a mis à disposition du personnel.

La mise en place de l'astreinte est justifiée par :

- le fonctionnement 24 heures sur 24 des équipements: stations d'épuration (6), postes de relevages (5)
- le suivi du réseau d'assainissement collectif.

Le dispositif d'astreinte retenu est la semaine complète du lundi 17 h au lundi suivant 7h30. Sont concernés les emplois de la filière technique, titulaires ou non titulaires.

La rémunération des agents d'astreinte est déterminée sur la base du décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale.

Le Comité technique paritaire a rendu, le 12 mars 2010, un avis favorable sur ce projet d'astreinte.

Formation

En 2010, 14 agents ont suivi des formations, pour un total de 58 journées de formation, dont :

- Formation d'intégration 5 jours
- Préparations concours 15 jours
- Formations de perfectionnement 38 jours.

ACTION SOCIALE

La loi du 19 février 2007 a inséré les prestations d'action sociale dans la liste des dépenses obligatoires des collectivités territoriales. C'est dans ce cadre que la Communauté de communes, après enquête réalisée auprès du personnel en 2010, a décidé la mise en œuvre d'une première mesure d'action sociale, avec l'attribution de titres restaurant d'une valeur de 6 €, avec une participation de la collectivité à hauteur de 50 % (délibération du 20 décembre 2010).

La Communauté de communes poursuit sa réflexion sur l'action sociale au travers, notamment, d'adhésions à un organisme assurant des prestations d'action sociale d'une part, et à un contrat « mutuelle de groupe » d'autre part.

SYSTÈME INFORMATIQUE

La Communauté de communes a lancé, en 2010, la refonte de son architecture informatique, afin de disposer d'un outil de travail fiable et performant.

La réorganisation informatique a concerné :

- La mise en place de liaisons sécurisées avec les sites distants (crèches, office du tourisme et cyber-base),
- La mise en place des aspects liés à la sécurité sur le réseau informatique (firewall, anti-virus, anti-spam),
- La mise en place d'une messagerie électronique unifiée,
- La ou les stratégies de sauvegarde.

Après consultation, cette prestation de refonte et de réorganisation informatiques a été confiée à la société CG Informatique.

PARC VÉHICULES

Le parc des véhicules de la Communauté de communes est constitué de :

- 3 Kangoo
- 1 Trafic
- 1 Peugeot 207
- 1 Citroën C3.

Un règlement interne d'utilisation des véhicules est en vigueur depuis le 16 août 2010.

LOCAUX

La mutualisation des services techniques et administratifs pratiquée avec les différents syndicats d'eau et d'assainissement du territoire rend nécessaire une adaptation des locaux actuels de la Communauté de communes.

Afin de pouvoir accueillir de façon correcte et cohérente les usagers et l'ensemble des services d'eaux et d'assainissement, une extension du bâtiment technique actuel sera réalisée.

La Commission Finances-Administration générale a examiné ce projet d'extension le 19 octobre 2010.

Une consultation (MAPA) de maîtrise d'œuvre a été lancée début 2011.

Les travaux d'aménagement devraient être réalisés pour une intégration des locaux au cours du 2^e semestre 2012.

ADHÉSION CONTRATS ASSURANCE GROUPE DU CDG

Fin 2009, le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées Atlantiques a lancé une consultation pour un contrat groupe d'assurance contre les risques statutaires du personnel (indisponibilité physique d'un agent consécutive à un décès, une maladie, une maternité, un accident imputable au service, une maladie professionnelle).

La Communauté de Communes a fait le choix d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire pour les fonctionnaires relevant de la CNRACL ainsi que pour les agents soumis au régime général de la Sécurité Sociale (délibération du 28 juin 2010).

EN 2011-2012

- Approbation du régime indemnitaire
- Finalisation de dossiers d'action sociale (CNAS)
- Dossier ACOMO (Agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité)
- Fin de la refonte de l'architecture informatique de la Communauté de communes
- Aménagement des locaux techniques

En raison de la suppression de la taxe professionnelle, l'année 2010 a été une année de transition pour la Communauté de communes. Comme tous les établissements publics de coopération intercommunale à taxe professionnelle unique et dans l'attente de la mise en place de la nouvelle fiscalité économique, les recettes issues de la fiscalité sur les entreprises ont été remplacées par une dotation versée par l'État : la compensation relais. Au minimum, le montant de cette dotation devait s'élever au montant de taxe professionnelle perçue en 2009.

En 2010, les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ont été maintenus.

La Communauté de communes a poursuivi l'étude de prospective financière pluriannuelle avec l'Agence publique de gestion locale 64. Présentée à l'appui du débat d'orientations budgétaires 2010 (Commission Finances du 10 février 2010 et Conseil communautaire du 22 février 2010), cette prospective doit éclairer les choix dans un contexte de réforme fiscale entraînant de fait de profonds changements dans la structure des recettes de la Communauté de communes.

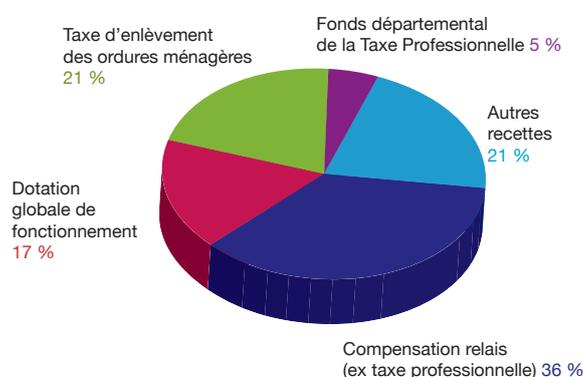
BUDGET 2010

Recettes

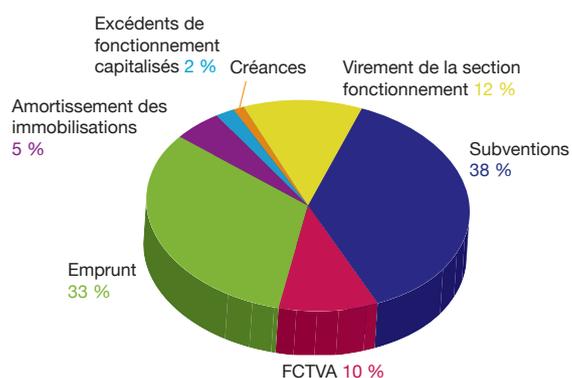
Section de fonctionnement	9 120 346,00 €
Compensation relais (ex taxe professionnelle)	3 321 252,00 €
Dotation globale de fonctionnement	1 521 088,00 €
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	1 943 428,00 €
Fonds départemental de la Taxe Professionnelle	466 161,00 €
Autres recettes	1 868 417,00 €
Détails autres recettes	1 868 417,00 €
Atténuations de charges	32 000,00 €
Produits des services, du domaine et des ventes	429 482,00 €
Dotations, participations, subventions	691 267,00 €
Produits exceptionnels	14 372,00 €
Produits financiers	7 768,00 €
Report de l'exercice 208	646 264,00 €
Revenus des immeubles	25 400,00 €
Transferts de charges	21 864,00 €

Section d'investissement	5 230 766,00 €
Subventions	1 989 021,00 €
FCTVA	541 582,00 €
Emprunt	1 708 960,00 €
Amortissement des immobilisations	233 187,00 €
Créances	17 626,00 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	109 307,00 €
Virement de la section fonctionnement	631 083,00 €

Fonctionnement - recettes



Investissements - recettes

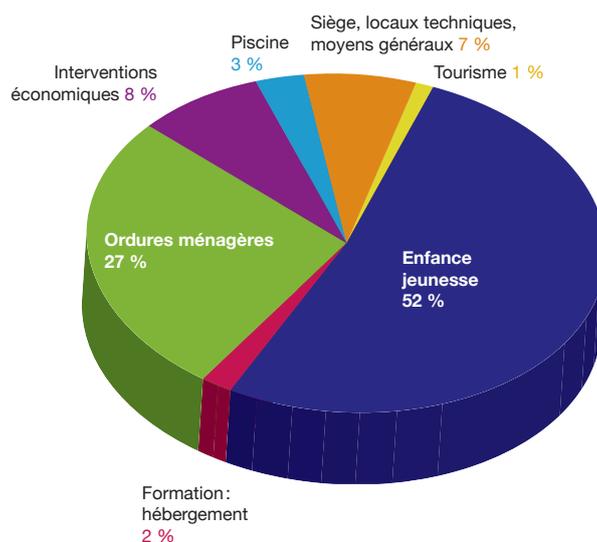


FINANCES

Dépenses

Dépenses de fonctionnement	9 120 346,00 €
Reversements aux communes	2 726 075,00 €
Administration générale et services techniques	790 432,00 €
Amortissements	233 187,00 €
Ordures ménagères	2 572 038,00 €
Développement économique et emploi	253 318,00 €
Amélioration de l'habitat	72 000,00 €
Enfance jeunesse	463 142,00 €
Tourisme	208 045,00 €
Culture	58 060,00 €
Piscine	439 944,00 €
Services aux personnes (dont cyberbase 50 085,00 €)	131 804,00 €
Opérations non ventilables (charges financières et divers)	1 172 301,00 €
Dépenses brutes d'équipement	4 592 746,00 €
Ordures ménagères	1 286 934,00 €
Interventions économiques	350 000,00 €
Piscine	132 400,00 €
Siège, locaux techniques, moyens généraux	329 248,00 €
Tourisme	43 000,00 €
Enfance jeunesse (Relais assistantes maternelles, Ludothèque, Crèches)	2 451 164,00 €
Formation : hébergement	93 000,00 €

Dépenses brutes d'équipement



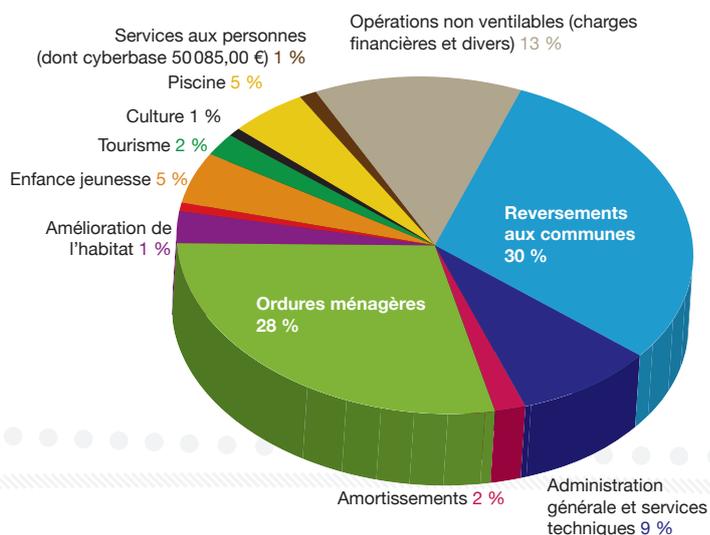
Reversements de fiscalité

En 2010, les reversements totaux de fiscalité aux communes se sont élevés à 2 726 000 €, selon la décomposition suivante :

- dotation de compensation : 2 662 075 €
- dotation de solidarité : 63 998 €

Les montants versés en 2009 ont été maintenus.

Dépenses de fonctionnement



En 2010, la commission d'appel d'offres s'est réunie 4 fois.

Liste des principaux marchés de fournitures

Montant HT.	Objet du marché	Date du marché	Nom de l'attributaire	Code postal
4 000 à 19 999,99 €	achat de vélos aquatiques pour la piscine NAYEO	30/12/2010	sarl Nicoletti	49 100
4 000 à 19 999,99 €	achat de matériel informatique	15/01/2010	CG INFORMATIQUE	64 800
4 000 à 19 999,99 €	achat de matériel informatique	15/01/2010	MD SERVICE	64 000
50 000 à 89 999,99 €	fourniture de mobilier et d'équipements pour deux structures multi-accueil de la petite enfance à Arros-Nay et Boeil-Bezing	10/08/2010	lot 1 : sarl AS AVANTAGE SERVICE	88 520
			lot 2 : sarl AS AVANTAGE SERVICE	88 520
			lot 3 : SA CREATIONS MATHOU	12 850
			lot 4 : DECOTEL	64 160
			lot 5 : HABA sarl	91 520
			lot 6 : sarl AS AVANTAGE SERVICE	88 520
			lot 7 : SEJER Nathan	75 211
			lot 8 : COALA	30 905
			lot 9 : lot infructueux	
			lot 10 : DECOTEL	64 160
			lot 11 : lot infructueux	
			lot 12 : WESCO	79 141
			lot 13 : Henri BRICOUT	75 003
			lot 14 : WESCO	79 141
90 000 à 124 999,99 €	fourniture et la livraison de repas en liaison froide destinés aux crèches situées à Arros-Nay et Boeil-Bezing	29/09/2010	SRA ANSAMBLE AQUITAINE	33 370

Liste des principaux marchés de services

Montant HT.	Objet du marché	Date du marché	Nom de l'attributaire	Code postal
4 000 à 19 999,99 €	Refonte de l'architecture technique informatique de la Communauté de communes	07/07/2010	CG informatique	64 800
4 000 à 19 999,99 €	Étude d'optimisation du Plan Local de randonnées de la Vath Vielha	23/09/2010	PYRÉNÉES NATURE associé à TRACES Tpi	64 800 et 40 140
4 000 à 19 999,99 €	Transport des élèves du 1er degré à la piscine NAYEO	24/09/2010	LAPORTE HAURET VOYAGES	64 800
4 000 à 19 999,99 €	Projet de réalisation d'un cinéma : étude de faisabilité	07/12/2010	HEXACOM et IOSIS conseil	34 830 et 31 000
20 000 à 49 999,99 €	Maîtrise d'œuvre réalisation déchetterie ASSON	26/10/2010	SETMO	64 811
193 000 à 999 999,99 €	Marché pour la collecte et l'évacuation des déchets ménagers	18/11/2010	lot 1 : COVED	64 230
		18/11/2010	lot 2 : COVED	64 230
		13/10/2010	lot 3 : PAPREC	64 121

COMMUNICATION

Bulletins d'information et site internet



Conférence de presse 11 juin 2010
Mise en ligne du site Internet

Les infos de la Communauté de communes de Vath-Vielha

En 2010, la Communauté de communes a fait paraître 3 bulletins d'information, aux mois de février, juin et décembre.

Les thématiques majeures ou d'actualité de ces bulletins étaient les suivantes :

- Février 2010: Bilan OPAH, Aéropolis
- Juin 2010: Budget 2010, Petite Enfance, Assainissement
- Décembre 2010: Enfance-Jeunesse, Tourisme, Portage des repas à domicile

Les bulletins de la CCVV sont réalisés avec l'assistance de l'agence Apic.

Site internet de la Communauté de communes

L'année 2010 a également été marquée par l'ouverture du site internet de la Communauté de communes (juin 2010). Ce site a été réalisé en interne.

Après un an et demi d'existence, et sur la base du site créé, le site internet de la Communauté de communes sera développé et refondu. Une prestation d'assistance a été lancée à cette fin au 2e semestre 2011.

L'objectif est de mettre en ligne une nouvelle formule du site internet début 2012.



EN 2011-2012

- Refonte du site internet de la Communauté de communes
- Création d'une photothèque

Dans différents domaines, la communauté initie et conduit des dossiers pour améliorer l'attractivité et la qualité de vie sur le territoire.

Économie
Tourisme
Plan local de randonnées
Habitat
Culture
Services aux personnes





Un soutien permanent au développement économique

Pour renforcer l'attractivité et le dynamisme, la Communauté de communes a recruté le 1^{er} juillet 2010 une chargée de développement économique, Christelle VILLEMIANE, afin d'accompagner les projets économiques des entreprises et collectivités.

Consolider l'offre foncière et immobilière

Dans un contexte de tension sur le foncier, la Communauté de communes a la nécessité de dégager des disponibilités foncières pour les activités économiques, afin de favoriser le développement des entreprises.

La priorité est de préserver les possibilités de développement des entreprises de toutes tailles, déjà installées. La Communauté de communes est en cours d'acquisition de terrains sur les communes de Coarraze et de Bénéjacq représentant environ 2,5 hectares. D'autres projets sont à l'étude.

C'est dans ce cadre que la Communauté de communes a contractualisé avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) en 2010.

Pour favoriser l'implantation des entreprises, il est également nécessaire de proposer une offre immobilière disponible sur le territoire. Ainsi, la Communauté de communes procède au recensement des bâtiments d'activités disponibles afin de créer une bourse des locaux d'activités disponibles sur son site internet.

Pôle Aéropolis : changement de statuts

Créé en 2004 entre les Communautés de Communes de la Vath-Vielha, de Gave et Coteaux et le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques, le Syndicat Mixte du Pôle Aéronautique Bordes Assat a saisi l'opportunité du projet de reconstruction de l'usine Turbomeca (EOLE), pour créer un pôle d'activité en mobilisant et aménageant le foncier disponible autour du site industriel, baptisé désormais AEROPOLIS.

En 2010, les statuts du Syndicat ont été adaptés pour mieux coller à la réalité de son action. Les principales missions du Syndicat Mixte sont donc désormais les suivantes :

- Réalisation d'études pour l'aménagement d'une zone d'activités et la construction de deux bâtiments (un hôtel d'entreprises et un restaurant inter-entreprises)
- Actions foncières
- Réalisation d'une zone destinée à l'extension de l'usine Turboméca
- Réalisation de travaux d'aménagement et de viabilisation
- Réalisation de travaux de construction, d'un hôtel d'entreprises et d'un restaurant inter-entreprises
- Commercialisation d'un restaurant inter-entreprises et de terrain à bâtir
- Gestion immobilière d'un hôtel d'entreprises.

En septembre 2010, le centre de formation (CFAI) a ouvert ses portes à 350 apprentis, de bac pro à ingénieur. La salle de conférence de 250 places et les salles de formation sont accessibles aux usagers du Parc d'activités.

Emploi – formation

Afin de maintenir et rapprocher les services publics des usagers, la Communauté de communes met un bâtiment à disposition de Pôle Emploi et de la Mission locale, ainsi que les moyens de fonctionnement. Elle accorde, également, une subvention annuelle de 53 500 € à la Mission Locale.

EN 2011-2012

- Acquisitions foncières économiques
- Requalification du PAE Monplaisir
- Adhésion à Béarn Initiative
- Convention avec la boutique de gestion

En 2010, la Communauté de Communes et l'Office de tourisme ont souhaité se doter d'une stratégie touristique globale, visant à favoriser, par ce biais, le développement du Pays de Nay.

Ces réflexions ont été conduites avec le cabinet d'études Astarté, qui a basé son approche sur une méthodologie d'analyse des atouts et des faiblesses du territoire et de concertation, tant avec les acteurs touristiques locaux qu'avec les élus de la collectivité.

Débutée en mars 2010, l'étude s'est déroulée en 3 temps jusqu'à l'automne :

- Un état des lieux,
- Un diagnostic, qui a mis en évidence les faiblesses et les atouts, existants et potentiels, du territoire,
- Un programme d'actions, précisant, à côté des actions à développer, les moyens à mobiliser, tant sur le plan organisationnel que financier.

Les objectifs de cette démarche sont multiples. Il s'agit, à moyen terme (10 ans), de :

- tripler la fréquentation du territoire, en accroissant

son attractivité et en construisant sa notoriété,

- augmenter de 50 % la durée des séjours, en développant une offre de qualité, en adéquation avec les attentes des clientèles touristiques,
- tripler la notoriété de la destination, grâce à une communication adaptée.

Le programme d'actions qui en découle met en exergue des interventions nécessaires dans les grands domaines suivants :

- Mobilisation des acteurs locaux
- Démarche Qualité (office de tourisme et acteurs locaux)
- Communication et promotion
- Production/ Distribution/ Mise en marché
- Aménagement/ Équipements
- Événementiel
- Recherche et mise en place des moyens nécessaires :

* Redéfinition des missions de l'office de tourisme

* Adaptation des statuts et de la forme juridique de l'office de tourisme

* Mise en place des ressources nécessaires (taxe de séjour, mise en place de « cotisations », etc.)

Le tableau ci-après reprend de façon synthétique les objectifs et les axes de travail envisagés pour le développement touristique du Pays de Nay.





Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions
Tripler la fréquentation sur le territoire	Accroître l'attractivité du territoire	1-1 embellir les villages - valorisation de l'architecture traditionnelle béarnaise - fleurissement des villages - gommage des panneaux publicitaires sauvages
		1-2 donner de la lisibilité aux bastides - concevoir un projet de mise en valeur des 4 bastides du territoire - amorcer la réalisation de la mise en valeur
		1-3 structurer les activités Nature - lier hébergement et activités Nature - assurer un suivi des demandes Groupes - mettre en place une commercialisation mutualisée des produits Activités Nature
		1-4 faciliter l'accessibilité - mettre en place une signalétique de l'identité communautaire - repenser la signalétique directionnelle - négocier une signalétique touristique autoroutière - affiner le géo-référencement des voies, adresses, lieux d'intérêt - améliorer les dessertes gares-territoire
		1-5 faciliter la mobilité - inventorier les "barreaux nécessaires" - relier les villages entre eux par des circulations douces - développer des applications d'orientation et de localisation de points d'intérêt
	Construire la notoriété	1-6 conduire une démarche Qualité - labellisation Qualité pour l'Office de Tourisme - accompagnement des prestataires locaux dans une démarche de labellisation
		1-7 concevoir un événement majeur et fédérateur - définition et montage d'un événement en partenariat avec les acteurs locaux - assurer la communication autour de ces événements
Augmenter de 50 % la durée des séjours	Monter une offre touristique en phase, évolutive et de qualité	2-1 concevoir et monter au moins 5 produits/ an - conception, montage et test de produits touristiques - mise en place de circuits de distribution (définition et négociation) - mise en place d'un système d'évaluation
		2-2 ouvrir le territoire en termes d'offre - échanger les offres avec les OT voisins et développer les prescriptions réciproques avec les autres territoires - monter des produits « transfrontaliers »
		2-3 développer les services à l'itinérance - développer le portage de bagages - développer le transport alternatif de personnes - traiter la question de la sécurité des zones de stationnement
Tripler la notoriété du territoire	Positionner, communiquer, promouvoir	3-1 mise en place d'une stratégie de communication - définir un nom touristique, une accroche, et une charte graphique - définir un plan de communication - reconstruire un portail Internet et développer les Technologies de l'Information et de la Communication



L'Office de tourisme communautaire du Pays de Nay en bref (2010)

- Accueil et information touristique: 3618 contacts pour 7 089 demandes au guichet (Bureaux de Nay et de Lestelle); 90 % de clientèle française.
- 802 contacts (courrier, téléphone, mails, salon)
- Ouverture du Bureau d'accueil de Lestelle du 15 juin au 31 août, du lundi au samedi.
- 3 salariées à l'année à temps plein et 4 mois de contrat saisonnier (temps plein), soit 3,3 équivalents temps plein.
- Budget de fonctionnement = 180 563 € dont 154 975 € de subventions.
- Des missions régaliennes: l'accueil, l'information, la coordination et l'animation des prestataires locaux.
- Des missions supplémentaires: l'accompagnement pour le montage de séjours touristiques, des actions de communication (communiqués de presse, articles blog, annonces manifestations radios, encarts publicitaires)
- 4 brochures d'information touristique: guide d'accueil (5 000 exemplaires), guide des manifestations mai à octobre (14 000 exemplaires), guide des locations saisonnières (1 500 exemplaires), et guide des hébergements de passage (hôtels, campings, chambres d'hôtes, gîtes d'étape) (2 000 exemplaires).

Actions nouvelles menées par l'Office de tourisme en 2010

- Mise en place d'un partenariat autour de l'opération Casse-croûte de Pays
- Partenariats supplémentaires avec les organisateurs de manifestations: Frissons à Bordères
- Gestion et affichage toute l'année des disponibilités en hébergements touristiques marchands
- Continuité dans les actions menées avec le Comité départemental du tourisme: développement des produits séjours dans le cadre de l'opération « Le 64 à 64 € ».
- Suivi de l'étude de développement touristique conduite par le cabinet Astarté

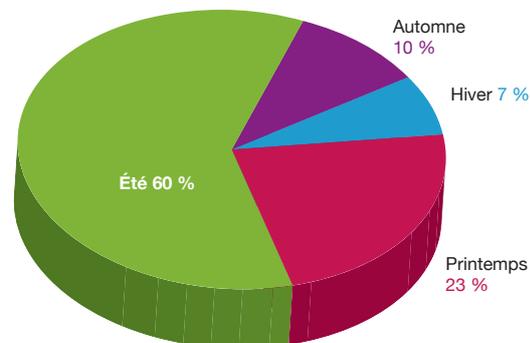
Profil des clientèles 2010 à l'Office de tourisme du Pays de Nay

Sur 2010 (janvier à décembre), les demandes formulées par les habitants de la communauté de communes ont représenté un peu plus du tiers du total des contacts à l'accueil. Viennent ensuite la clientèle Couples, puis la clientèle Familles. Les Groupes représentent 8 % des demandes.

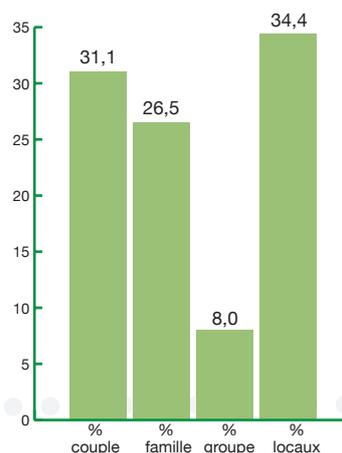
La clientèle est majoritairement originaire de la région Aquitaine (54 %), suivie dans de plus faibles proportions par Midi-Pyrénées et l'Île-de-France, la Bretagne et les Pays de la Loire.

Les loisirs recherchés s'articulent autour des manifestations, des visites/découverte du patrimoine, des activités sportives (activités nautiques, le cyclotourisme et la pêche), la randonnée pédestre et la découverte des sites liés à la nature.

Périodes de fréquentations 2010

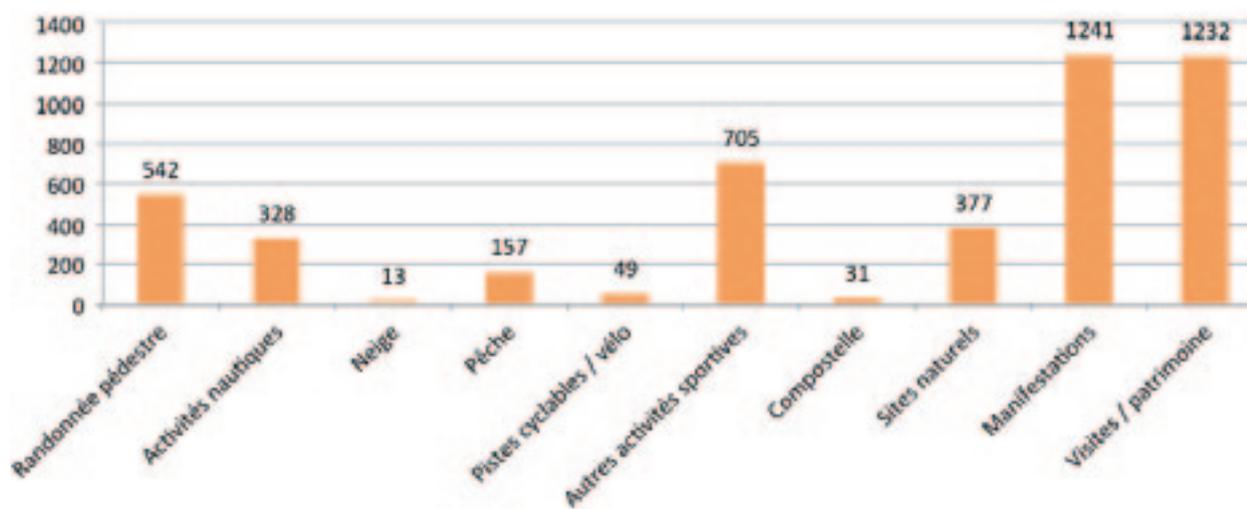
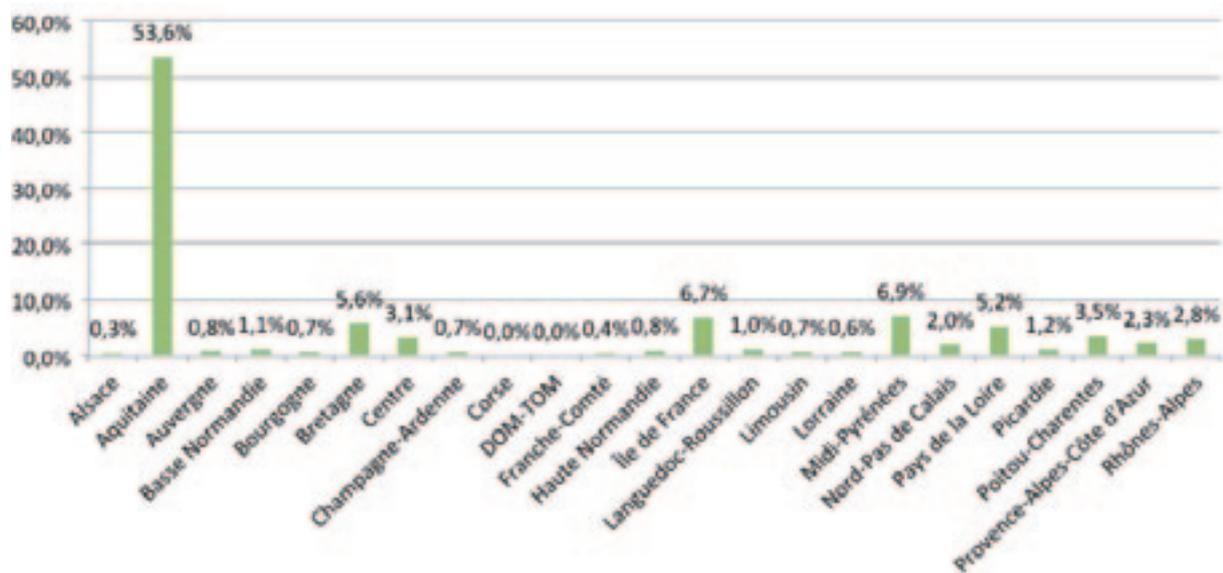


Type de clientèles année



DÉVELOPPEMENT

Tourisme





Cabane de l'Isarce (boucle de l'Isarce)

PLAN LOCAL DE RANDONNÉES (PLR)

Gestion du PLR

Avec, actuellement, 23 boucles et 240 km de sentiers balisés, le Plan Local de Randonnées (PLR) de la Vath-Vielha permet de pratiquer tous les types de randonnées (pédestre, VTT, promenades équestres, moyenne montagne), pour toutes les catégories de publics. Il comporte également des séquences paysagères riches et variées : plaine et bords de Gave, forêts de feuillus étendues, coteaux et piémont, moyenne montagne. Les deux tiers du Chemin Henri IV bornent sa partie Est.

Les travaux d'entretien des sentiers du PLR sont suivis par la société Pyrénées Nature, dans le cadre d'un contrat de prestation avec la Communauté de communes.

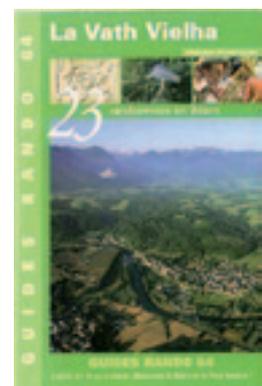
En 2010, la Communauté de communes a consacré un budget annuel de 48 000 € TTC à l'entretien du PLR et aux reprises de balisage et de signalétique.

Les travaux d'entretien ont été réalisés en 2010 par l'ONF et la société Arbéoteit.

Pour 2010, le fauchage-élagage de 49 786 m répartis sur les différents itinéraires du PLR a été réalisé.

Les reprises de balisage de la totalité des itinéraires du PLR ont été programmées sur les années 2009-2010. En 2010, la 2e phase de reprise a concerné les itinéraires suivants :

- Boucle du Bois d'Angaïs.
- Boucle du Bois de Beuste.
- Boucle du Bois de Lagos.
- Boucle du Bois de Bordères.
- Boucle du Bois de Bénéjacq.
- Boucle Autour de Rieumaou.
- Boucle du Bois de Coarraze.
- Boucle St Vincent.
- Boucle Montaut le Mourle.
- Boucle Village de Bruges.
- Boucle Haut de Bosdarros par le Luz.
- Boucle Haut de Bosdarros par le Gest.
- Boucle autour de Langladure.
- Boucle Baliros Pardies St Abit Bord du Gave.



Guide Randos PLR
Disponible auprès de
l'Office de tourisme



Col de Pan
(boucle du Merdanson)



Les travaux d'entretien de la signalétique (poteaux, lames et jalons directionnels) sont réalisés en continu sur l'ensemble des itinéraires du PLR. Une réserve de lames et jalons de remplacement permet de remplacer rapidement la signalétique détériorée dans l'attente de la commande de signalétique spécifique aux différents itinéraires. Des dégradations de la signalétique sont constatées sur certains itinéraires, en particulier en montagne.

Développement des itinéraires de randonnées du Pays de Nay

En 2010, une consultation pour une prestation d'étude d'optimisation des itinéraires de randonnées du Pays de Nay a été lancée. La mission a été confiée à la société PYRÉNÉES NATURE associée au cabinet TRACES TPI

Après 4 années d'existence du PLR, la Communauté de communes a en effet souhaité l'optimiser au travers d'une approche plus qualitative, dans un objectif global de développement résidentiel et touristique du territoire.

Cette étude d'optimisation permettra de mieux relier les itinéraires aux attentes et aux pratiques, actuelles ou en émergence, des différentes catégories d'utilisateurs, et d'assurer ainsi une meilleure cohérence entre les activités et les itinéraires offerts.

Les liens possibles entre les itinéraires de randonnées et le petit patrimoine local seront également étudiés ou approfondis.

L'amélioration des connexions avec les itinéraires des PLR voisins est également dans les objectifs de cette optimisation.

Enfin, la Communauté de communes souhaite s'inspirer de l'expérience et du développement d'autres itinéraires de randonnées en France.

La mission d'étude a compris deux phases :

1^{re} phase: Bilan d'étape du PLR

Un 1er élément de mission a consisté à établir un bilan d'étape du PLR. Il s'agit ici de réaliser une analyse générale du PLR actuel en termes d'itinéraires, de pratiquants et d'usages.

Les points à faire ressortir concernaient principalement :

- la conception et les choix initiaux d'itinéraires
- les fréquentations effectives des itinéraires actuels (en lien avec les suivis de l'Office de tourisme et du prestataire PLR de la Communauté de communes)
- la signalétique et le balisage actuels.

2^e phase: Développement des itinéraires de randonnées du Pays de Nay

L'étude d'optimisation a porté ensuite sur les points possibles d'optimisation et de développement des itinéraires de randonnées du territoire, dans une logique de développement territorial et de recherche d'une plus grande cohérence entre l'offre et les publics.

Cette partie de l'étude permet de déboucher sur :

- des propositions d'aménagement ou de refonte d'itinéraires existants
- la conception de nouveaux itinéraires en lien avec des pratiques et des publics ciblés
- la conception d'une nouvelle signalétique, également adaptée aux différentes catégories de pratiquants
- la conception de nouveaux supports pour les pratiquants.

Cette nouvelle étape de développement des itinéraires de randonnées du territoire devrait être conduite sur les années 2012-2013. Les premières refontes et créations d'itinéraires devraient intervenir au cours du 1^{er} semestre 2012.

EN 2011-2012

- Fin de l'étude d'optimisation du Plan local de randonnées du Pays de Nay (2011)
- Mise en place des refontes et créations d'itinéraires de randonnées du Pays de Nay (2012-2013)
- Poursuite des reprises de balisage

Maison réhabilitée en vue de la location à Bénéjacq

Assistance PACT Béarn-Bigorre

Dans le cadre de la préparation et de la programmation des actions du volet Habitat du Contrat communautaire de développement, le PACT H § D Béarn Bigorre a assuré, en 2010, pour le compte de la Communauté de communes, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO). Cette mission comprenait 4 volets :

Le volet 1 de cette mission a consisté en un appui technique aux communes membres de la Communauté de communes pour le développement et la réalisation de leurs projets d'habitat.

Il s'agissait d'apporter aux communes un soutien technique pour faire émerger les projets d'habitat (notamment locatif à vocation sociale, en réhabilitation et conversion d'usage).

Cet appui technique a consisté à :

- identifier des projets au titre de l'intérêt communautaire en matière d'habitat
- valider les conditions de faisabilité réglementaire et urbaine des projets : mise en relation avec les financeurs, notamment le Conseil Général, et présentation du projet (visite sur site si nécessaire)
- simuler la faisabilité technique des projets
- préparer des montages d'opérations.

Le volet 2 de la mission a consisté en un appui à la Communauté de communes en matière de production de logements locatifs sociaux. Ce volet comprenait également une réflexion sur la définition du cadre d'intervention de la Communauté de communes (habitat d'intérêt communautaire) :

- types d'opérations : en lien avec les besoins du marché et la réglementation en matière d'urbanisme (potentiel à partir des PLU existants, potentiel des communes sans document d'urbanisme)
- régimes d'aides spécifiques
- modalités d'instruction des projets
- évolution des compétences communautaires en matière d'habitat.

Le Volet 3 concernait la mise en place d'un outil d'observatoire local du foncier et de l'immobilier intégrant la possibilité d'une bourse du logement dédiée aux besoins de l'économie locale.

Enfin, le volet 4 de la mission prévoyait un appui technique à la Communauté de communes et aux

communes concernées dans le cadre des études et projets d'habitat et d'hébergement des personnes âgées.

La restitution de la mission d'assistance du PACT Béarn-Bigorre a été réalisée en Commission Habitat les 23 juin et 16 décembre 2010. Elle a abouti principalement aux conclusions suivantes :

Liste d'opérations envisageables : 2011/2012

- réhabilitation de logements communaux (Montaut, Saint-Vincent, Arros de Nay, Haut de Bosdarros, Asson, Boeil-Bezing)
- réalisation d'opérations de logements locatifs et en accession sociale sur des terrains communaux (Pardies-Piéétat, Lagos, Haut de Bosdarros, Igon, Arros de Nay, Lestelle-Betharram)
- réflexions sur le bâti privé vacant de grand volume en cœur de bourg (Coarrazze, Montaut, Lestelle-Betharram, Igon).

L'étude des projets qui pourront être vraiment finalisés se poursuit.

En termes de coût :

- un coût, par définition, plus important pour des opérations de réhabilitation, et donc une certaine difficulté à équilibrer les opérations, du fait notamment d'un reste à charge important pour les communes ;
- l'intérêt de rencontrer des bailleurs sociaux, palois notamment, en mutualisant le nombre de logements pour parvenir aux seuils d'intervention minimaux des bailleurs (8 à 10 logements)
- l'intérêt, au niveau économique, de rencontrer les collecteurs du 1 % logement

En termes de modalités d'intervention de la Communauté de communes :

- de façon générale, s'agissant de cette compétence habitat, la Communauté de communes devra définir l'intérêt communautaire de sa politique habitat, principalement au travers d'un règlement d'intervention habitat ;
- différentes modalités d'intervention financière de la Communauté de communes sont envisageables, par rapport notamment à la règle des 3 % de participation des communes et/ou communautés pour le logement social ;
- la question de l'intérêt d'une intervention foncière de



Certains propriétaires ont investi dans le solaire

la CCW est posée, la participation de la Communauté de communes à l'acquisition de terrains non communaux pouvant servir de « déclencheur ». Un règlement communication d'intervention en matière d'habitat devrait être adopté en 2012.

Charte architecturale et Paysagère

L'évolution du bâti, ces dernières décennies, tend en effet souvent à provoquer une certaine banalisation, et même une dégradation, des paysages et des formes urbaines, dans un contexte national et local de pression foncière et d'urbanisation. L'identité architecturale des villages s'en trouve progressivement affectée, de façon plus ou moins intense mais réelle selon les différentes parties du territoire.

Le Contrat communautaire de développement signé avec le Département des Pyrénées-Atlantiques, prévoit donc, dans son volet habitat, l'élaboration d'une Charte architecturale et paysagère.

Par délibération du 20 décembre 2010, après avis de la Commission Aménagement de l'Espace du 15/12/2010 et de la Commission Habitat du 16/12/2010, le Conseil communautaire a donc décidé de prendre une compétence en la matière et de passer une convention avec le CAUE 64 pour conduire cette démarche de charte architecturale et paysagère.

Les communes de la CCVV, toutes concernées par le développement urbain récent et rapide sur le territoire, pourront ainsi réfléchir, dans un cadre communautaire, à la cohérence et à l'identité de l'ensemble du Pays de Nay sur les plans de l'urbanisme, des constructions, de l'habitat et du patrimoine (bâti ancien, habitations neuves, zones d'activités, espaces publics) et des paysages naturels.

L'objet d'une telle Charte sera de mettre en place une sorte de cahier de recommandations, permettant aux communes de s'appuyer sur des orientations partagées et applicables dans la gestion de l'urbanisme quotidien et pour un certain nombre de problématiques autour du paysage et de l'architecture. Il s'agira donc, concrètement,

d'un outil pédagogique et opérationnel, (charte, fiches-actions, document de sensibilisation des professionnels et du public...).

Le budget de cette opération est de 25 000 €, auquel participe le Conseil Général.

Permanences ADIL 64

Le Conseil communautaire, après avis de la Commission Habitat du 23 juin 2010, a approuvé la mise en place de permanences de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 64) sur le territoire de la Communauté de communes (délibération du 28 juin 2010).

Association Loi 1901, l'ADIL 64 constitue un centre d'information sur l'habitat agréé par le Ministère du Logement et soutenu, notamment, par le Conseil général. Sa mission est d'offrir aux usagers un conseil juridique, financier et fiscal complet et totalement gratuit en matière de logement (construction, achat, location, vente, travaux...). L'ADIL 64 effectue donc une mission générale d'information du public, mais il ne s'agit pas d'un suivi personnalisé.

En 2009, plus de 200 consultations rendues à Pau ayant concerné des habitants de la Communauté de communes, la Communauté de communes a donc jugé qu'il existait un intérêt à mettre en place un tel service de proximité sur son territoire.

Ces permanences de l'ADIL 64 sont bi-mensuelles (2 mardis matin par mois), dans les locaux de la Communauté de communes.

Pour assurer cette prestation, la Communauté de communes a mis à disposition de l'ADIL 64 un bureau et verse une participation financière annuelle de 0,16 €/habitant.

EN 2011-2012

- Poursuite de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage du PACT Béarn
- Étude habitat adapté/ Gens du Voyage
- Projet de Charte architecturale et paysagère (en lien avec la Commission aménagement de l'espace).



La Minoterie à Nay

LA MINOTERIE

Dans le cadre du Contrat communautaire de développement, la Communauté de communes a initié une réflexion globale en termes de développement culturel à l'échelle de son territoire. La Communauté de communes souhaite en particulier pérenniser certaines actions déjà présentes sur le territoire, dans les domaines :

- du patrimoine, en s'appuyant notamment sur l'association Fer et Savoir-faire,
- de la lecture publique, en s'appuyant sur les bibliothèques communales existantes,
- de l'éducation musicale, à partir notamment de l'association Ecole de musique de la Vath-Vielha,
- du cinéma, en lien avec l'Association Plain'Ecran,
- des arts plastiques et contemporains en lien avec l'Association Nay'Art.

L'ANNÉE 2010 A ÉTÉ CONSACRÉE À :

Lecture Publique

- Présentation des préconisations suite à un état des lieux des bibliothèques réalisé en mai/juin 2010 : remise à niveau de bibliothèques (locaux, aménagement mobilier, budget d'acquisition, collections, formation des équipes, réflexion globale sur le statut des bibliothèques)
- Présentations des aides du Conseil général pour l'aménagement des bibliothèques (aides à la construction, aide à l'équipement mobilier, aide à l'informatisation et à l'équipement multimédia, aide à l'acquisition de documents, aides aux projets d'animation)
- Réflexions portant sur la mise en place d'un réseau de lecture publique (réunion de Bureau du 13/09/2010).



Développement des Arts Plastiques et Contemporains : finalisation du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) de l'Association Nay'Art qui gère les activités de la Minoterie.

• Les objectifs de cet accompagnement ont porté sur :

- La formalisation du projet associatif prenant en compte les valeurs de l'association et son implantation sur le territoire.
- La recherche de financements afin de pérenniser le poste salarié en CAE (Contrat d'accès à l'emploi) : consolidation du partenariat existant, développement des relations avec les financeurs institutionnels, du principe d'autofinancement, de la recherche de mécénat...
- L'aide à la définition des moyens humains bénévoles et salariés.
- Le travail sur une stratégie de communication afin de se faire connaître et reconnaître.

Le D.L.A est terminé et a débouché sur des préconisations et un plan d'actions qui devrait être concrétisé en 2012.

Cinéma : étude de marché et de faisabilité pour la création d'un cinéma à Nay,

- Présentation de la première phase portant sur l'étude de marché : existence d'un marché pour un cinéma à Nay estimé entre 22 000 et 27 000 entrées, dont 10 % à 12 % de scolaires. Une salle d'une capacité d'environ 220 places apparaît adaptée.





Maison carrée à Nay

Enseignement Musical

L'actualisation de l'étude diagnostic de l'enseignement musical a été lancée avec le Conseil général.

En 2010, la Communauté de communes a versé une subvention annuelle de 22 000 € à l'École de musique de la Vath-Vielha.



Patrimoine

Le cabinet Astarté a été chargé d'une étude de faisabilité portant sur la mise en réseau des sites liés au patrimoine industriel et la valorisation de la Forge d'Arthez d'Asson.

Le territoire de la Communauté de communes compte parmi ses atouts, des savoir-faire et des ressources qui ont bâti la riche histoire industrielle du territoire.

La forge d'Arthez d'Asson constitue l'un des sites phares du département en matière de tradition sidérurgique.

La volonté est de valoriser de façon globale cet ensemble patrimonial exceptionnel par la création d'un réseau dont la forge d'Arthez d'Asson constituerait l'un des principaux points d'ancrage.



Recensement du Patrimoine rural non protégé

Comme prévu au volet Culturel du contrat communautaire de développement, un recensement du patrimoine rural non protégé va être effectué sur les 24 communes. Il s'agira d'identifier tous les bâtiments et édifices comme les fours à chaux, les lavoirs, les fontaines, les anciennes usines, le patrimoine industriel, le patrimoine religieux... Ce recensement sera suivi d'une réflexion sur la mise en place d'un programme partenarial de valorisation.

Cette étude a été confiée à Jean-Loup Gazzurelli, doctorant en histoire contemporaine.

EN 2011-2012

- Décisions de mise en place d'un réseau de lecture publique
- Finalisation de l'étude cinéma
- Projet Forge Arthez d'Asson
- Programme d'action patrimoine rural
- Convention pluriannuelle avec Nay'Art
- Adhésion au schéma d'éducation musicale du Département



Changement avant la livraison des repas

DÉVELOPPEMENT

Services aux personnes

Service de portage des repas à domicile

L'année 2010 a été consacrée au projet de mise en place du service de portage de repas :

- Présentation de l'étude de faisabilité en commission Services aux personnes (21/01/2009, 06/05/2009, 25/11/2009, 24/06/2010).
- Délibération en Conseil communautaire de prise de compétence de confection et portage de repas à domicile, en liaison froide (28 juin 2010).
- Lancement d'une consultation pour une prestation de confection et de portage des repas.

Transports à la demande

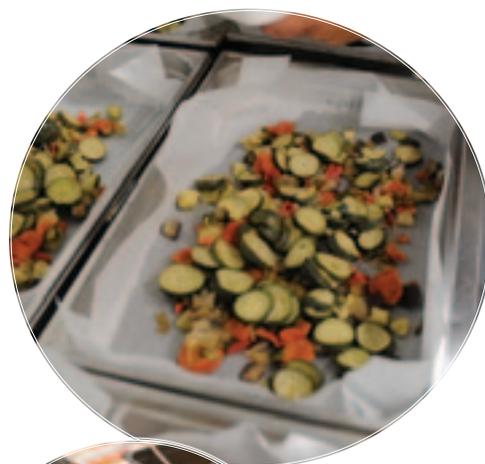
En 2010, une étude sur la mise en place d'une expérimentation sur les transports à la demande a été lancée, en lien avec le Conseil général.

Personnes âgées/CLIC

En 2010, la Communauté de communes a versé une subvention annuelle de 12 400 € au CLIC.

EN 2011-2012

- Ouverture du service de portage de repas à domicile en liaison froide (juin 2011)
- Étude et mise en place d'un service de transports à la demande (2012)
- Lancement d'une démarche d'action sociale intercommunale (2012)



En 2010, la Commission Aménagement de l'espace a eu notamment à connaître des projets et dossiers suivants :

Foncier

L'offre et la détention de réserves foncières sont déterminantes pour le développement du territoire de la communauté, tout particulièrement dans le domaine de l'accueil ou de l'accompagnement des entreprises nouvelles ou existantes. À ce niveau, la Communauté de communes se trouve aujourd'hui dans une situation de pénurie d'offre foncière face aux demandes actuelles et futures d'entreprises recherchant une implantation ou une nouvelle localisation sur son territoire.

La Communauté de communes a donc décidé d'engager une politique active d'offre et de veille foncières. Une convention a été passée avec la SAFER (délibération du 29 mars 2010), qui effectuera deux types de missions pour le compte de la Communauté de communes :

- une mission de surveillance du marché foncier et d'information de la Communauté de communes
- une mission d'étude ou de négociations amiables si nécessaire, dans le cadre des projets envisagés par la Communauté.

Groupes de travail

La Commission Aménagement de l'Espace a mis en place, en 2010, un groupe de travail chargé de conduire une réflexion sur la gestion des publicités extérieures sur le territoire. Ce dossier devrait également être plus amplement évoqué dans le cadre des travaux du SCoT du territoire.

Un second groupe de travail sur la signalétique touristique et routière du territoire a également été mis en place. Il œuvrera en étroite association avec l'Office de tourisme.

SCoT et urbanisme intercommunal

Suite à son retrait du Syndicat Mixte du Grand Pau, la Communauté de communes a engagé, en 2010, une réflexion de fond sur l'urbanisme intercommunal et le SCOT.

Dans un premier temps, la Communauté a rencontré d'autres territoires intercommunaux et de SCoT comparables en France afin, notamment, de prendre connaissance des différents périmètres et expériences de SCoT, en particulier en zones rurales et péri-urbaines: SCoT du Pic Saint-Loup (34), SCoT du Pays de Saintonge (17), journées Mairie-Conseils sur l'urbanisme intercommunal (75), séminaire de l'Association des Pays sur les SCoT ruraux (75)...

Un séminaire des élus communautaires sur le SCoT s'est tenu le 7 octobre 2010, auquel ont participé les représentants du SCoT des Vals de Saintonge, en tant que territoire témoin.

Au terme de ces temps d'information et d'échanges, la Communauté de communes a sollicité une rencontre avec le Syndicat Mixte du Grand Pau, afin de débattre de la vision et du projet de SCOT du « Grand Pau ». Cette réunion

s'est tenue le 16
novembre
2010.





Passerelle boucle du gave

AMÉNAGEMENT de l'espace

À l'issue de cette rencontre, la Communauté de communes a constaté qu'aucune de ses interrogations de fond et demandes de précisions sur le SCoT, préalables à une éventuelle adhésion au Syndicat Mixte du « Grand Pau », n'avaient été levées ou satisfaites sur le plan de l'identité du territoire, des enjeux territoriaux du SCoT du « Grand Pau » et de la gouvernance.

La Communauté de communes a donc considéré que les conditions de son adhésion au Syndicat Mixte du « Grand Pau » n'étaient pas réunies (délibération du 20 décembre 2010).

Parallèlement à cette réflexion et à ces échanges, la Communauté de communes s'est inscrite, au mois de novembre 2010, dans la nouvelle démarche gouvernementale de promotion des SCoT en territoires ruraux. En effet, dans le cadre du Grenelle II, l'État a mis en œuvre un appel à projet spécifique pour les territoires possédant moins de 100 000 habitants, et qui s'engagent dans une nouvelle démarche de SCoT. Un dossier de candidature pour la mise en place d'un SCoT rural sur le territoire du Pays de Nay a été déposé. Enfin un séminaire des élus s'est tenu le 7 décembre 2010, avec un intervenant extérieur, sur les incidences de la loi Grenelle II en matière d'urbanisme et de développement des territoires.

EN 2011-2012

- Prise de compétence SCoT et lancement d'un SCoT rural
- Gestion des publicités extérieures
- Signalétique routière et touristique du territoire
- Mise en place d'un SIG communautaire.

Le respect de l'environnement exige, pour la collecte et le traitement des déchets, l'implication de tous dans le geste de tri.

Déchets

Le service déchets assure les tâches nécessaires au bon fonctionnement et au suivi de la collecte et du traitement des déchets sur l'ensemble du territoire.

En 2010, les actions ou projets principaux réalisés ou engagés ont été les suivants :

Consultation contenants à déchets/nouveau marché de collecte des déchets

Suite à la restitution finale de l'étude d'optimisation en mars 2010 et la validation des futures modalités de collecte au conseil communautaire de juin 2010, deux consultations ont été lancées en juillet 2010, la première pour la fourniture de contenants (bacs et colonnes à verre) et la seconde pour la collecte et l'évacuation des déchets ménagers.

Recrutement d'un ambassadeur du tri

Un recrutement pour un poste d'ambassadeur du tri a été lancé en juillet 2010.

Le rôle de l'ambassadeur du tri consiste à assurer un service de proximité pour les habitants dans le cadre de l'optimisation des collectes et de la mise en place des futurs changements, à informer les usagers, de manière générale, sur le fonctionnement des collectes, à suivre la distribution des contenants de collecte, à assurer sur le terrain le suivi et le contrôle de la qualité et la quantité des matériaux collectés, à mener des actions de sensibilisation auprès des scolaires notamment.

Bertrand LEDIN a été recruté pour ce poste et a pris ses fonctions au 1er décembre 2010.

Étude d'aménagement de la déchetterie d'Asson

L'étude pour la construction d'une déchetterie à Asson a été confiée en janvier 2010 au cabinet SETMO.

Un avant-projet d'aménagement a été validé en conseil communautaire fin juin 2010.

Une consultation a été lancée en août 2010 pour la maîtrise d'œuvre. Fin septembre 2010, le cabinet SETMO a été retenu pour effectuer cette prestation.

Les travaux d'aménagement et de construction de la déchetterie d'Asson ont débuté au mois de juillet 2011.

Réhabilitation du Centre d'enfouissement technique (CET) de Bénéjacq

Une consultation a été lancée en mai 2010 pour la réalisation d'une étude de réhabilitation et de démantèlement des installations de broyage de la décharge de Bénéjacq. Cette étude a été confiée en juin au cabinet SAFEGE.

En juillet 2010 a eu lieu la 1^{ère} réunion de démarrage et, en novembre 2010, la 2^e réunion présentant le diagnostic environnemental du site et l'évaluation des impacts et des risques.

Pour permettre au cabinet d'étude d'avoir un accès intégral au site, un débroussaillage a été effectué en septembre 2010 par Béarn Solidarité.

La procédure jusqu'à la réhabilitation comprendra les étapes suivantes :

2011 : choix du scénario de réhabilitation, présentation à la DREAL, obtention par la préfecture de l'arrêté de réhabilitation, recrutement d'un maître d'œuvre.

2012 : consultation des entreprises, lancement des travaux.





Compostage individuel

Pour la deuxième année consécutive, la Communauté de communes a mis en place une opération de distribution de composteurs.

Une commande a été effectuée en mars 2010 pour une distribution des composteurs fin mai 2010.

En amont de cette distribution, deux conférences d'information sur le compostage ont été organisées en collaboration avec l'Association le potager du Futur.

En 2010, 460 composteurs ont été distribués.

Données techniques et financières

Les données techniques et financières intégrales du service des déchets peuvent être consultées dans le rapport annuel sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets année 2010 (téléchargeable sur le site internet de la CCVV).

EN 2011-2012

- Mise en place du nouveau système de collecte des déchets
- Dallage des points de regroupement
- Élaboration des nouveaux outils de communication
- Finalisation de l'étude de réhabilitation du CET de Bénéjacq avec choix du scénario retenu
- Construction de la déchetterie d'Asson
- Étude site à gravats
- Élaboration du nouveau marché déchetterie
- Passage au nouveau barème E d'Eco Emballages



Assainissement non collectif

La Communauté de Communes est compétente en matière d'Assainissement Non-Collectif (ANC).

Le Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC) accompagne les 24 Communes, présentes sur le territoire de la Communauté, et leurs administrés afin de faire respecter la salubrité publique et l'environnement, via le traitement des eaux usées des immeubles ou habitations non-raccordables au réseau d'assainissement collectif. La présence de ce traitement comme le maintien en bon état de fonctionnement des installations qui assurent l'assainissement des eaux usées, sont une obligation réglementaire (article L. 2224-8 du code général des collectivités territoriales et L. 1331-1 du code de la santé publique).

2010 fut la troisième année pleine de contrôle d'implantation des nouvelles installations d'assainissement non-collectif, et la deuxième année complète de diagnostics des installations existantes. L'objectif de ce dernier est d'établir un état des lieux précis des différentes installations d'assainissement non-collectif présentes sur le territoire de la Communauté de Communes.

Les contrôles des nouvelles installations d'assainissement non-collectif (ANC neuf)

En lien avec les services instructeurs du pôle urbanisme de la Direction Départementale des

Territoires et de la Mer (DDTM anciennement DDE), et avec les mairies concernées par chaque projet, les pétitionnaires doivent demander trois types d'avis du SPANC :

- Lors de demande de: certificat d'urbanisme, déclaration préalable, projet de lotissement, – qui concerne une parcelle vierge à viabiliser :

un avis de contrôle de faisabilité d'implantation d'ANC.

Cet avis notifie que la parcelle concernée par le projet est apte techniquement et réglementairement à recevoir tel ou tel type de filière d'ANC. Cet avis est à joindre à la demande d'urbanisme ;

- Lors de projet de construction, extension, demande de permis de construire, déclaration de travaux, réhabilitation, permis d'aménagement ou de lotir... :

un avis de contrôle de conception – implantation d'ANC.

Cet avis confirme la nature de la filière d'assainissement préconisée lors du contrôle de faisabilité et précise son dimensionnement et son implantation selon un plan de masse.

- Lors de la réalisation des travaux et avant remblaiement de l'assainissement :

un avis de contrôle de bonne réalisation des travaux d'ANC et de conformité.

Ci-dessous tableau récapitulatif des prestations du neuf effectuées par le SPANC ces 4 dernières années.

Rappel 24 communes	Contrôle de Faisabilité		Contrôle de Conception Implantation		Contrôle de Réalisation		Total Contrôles ANC Neufs	
	Avis SPANC	Redevance	Avis SPANC	Redevance	Avis SPANC	Redevance	Avis SPANC	Redevance
TOTAL 2010	72	58	73	57	49	35	194	150
TOTAL 2009	43	40	46	42	63	52	152	134
TOTAL 2008	124	112	79	69	9	9	212	190
TOTAL 2007	54	-	26	-	9	2	89	2

En 2010, le nombre d'avis donnés par le SPANC en matière de contrôles de faisabilité et de contrôles de conception implantation a augmenté d'environ 60 % par rapport à 2009. En revanche, les contrôles de réalisation de travaux ont eux diminué de 25 %.

Globalement, en 2010, 194 contrôles d'installations d'ANC neuves, tous avis confondus, ont été réalisés

par le SPANC, et 150 ont donné lieu à une redevance.

Les contrôles des installations d'assainissement non-collectif existantes

Le contrôle des installations d'assainissement non collectif existantes a été confié à la SAUR, fin 2008, sur une période de 3 ans.

Il s'agit d'un contrôle obligatoire et périodique,



COMMUNE	NOMBRE DIAGNOSTICS RÉALISÉS EN 2010	NOMBRE TOTAL DIAGNOSTICS RÉALISÉS
Angais	89	89
Arros Nay	2	96
Arthez Asson	4	220
Asson	5	284
Baliros	4	18
Baudreix	124	124
Benejacq	25	46
Beuste	7	201
Boeil Bezing	74	76
Borderes	4	225
Bordes	37	37
Bourdettes	1	11
Bruges Capbis Mifaget	7	180
Coarraze	5	149
Haut De Bosdarros	3	104
Igon	0	10
Lagos	4	193
Lestelle Betharam	1	72
Mirepeix	11	11
Montaut	9	116
Nay	8	73
Pardies Pietat	0	12
St Abit	0	1
St Vincent	6	127
Total Diagnostics Realises Sur Ccgv	430	2475

tous les 6 ans environ, de bon fonctionnement de toutes les installations d'ANC communales. Seules les installations d'ANC récemment contrôlées conformes par le SPANC - moins de 3 ans -, et celles dont l'immeuble va être prochainement raccordé au réseau d'assainissement collectif - d'ici 2 ans - ne sont pas concernées par ce contrôle.

Chaque contrôle d'installation existante donne lieu à un compte rendu de visite de bon fonctionnement qui conclut à l'une des trois évaluations: ACCEPTABLE, ACCEPTABLE SOUS RÉSERVE, ou NON ACCEPTABLE. Il s'agit ainsi de savoir si, au vu du respect de la salubrité publique et de la protection de l'environnement, le logement contrôlé présente une installation d'assainissement qui nécessite une intervention (entretien, vidange, travaux complémentaires, réhabilitation, .. La grille d'évaluation utilisée est celle de l'Agence de l'Eau. L'utilisateur disposera alors de 4 ans pour réaliser

les travaux de réhabilitation prescrits par le SPANC.

Fin 2010, l'ensemble des 24 communes présentes sur le territoire de la Communauté, ont été visitées par la SAUR. Seules quelques installations (environ 120) restent à vérifier. Ce sont essentiellement des résidences secondaires ou des maisons inhabitées, dans la plupart des cas.

La progression du diagnostic de bon fonctionnement des installations d'ANC, fin 2010, indique que près de 97 % du parc des installations d'ANC initial a été contrôlé sur 24 communes. Ce pourcentage correspond également à la part de temps consommée par rapport à la durée de 3 ans initialement prévue pour réaliser l'ensemble du diagnostic.

L'avancée du diagnostic permet ainsi de respecter le délai du 31 décembre 2012, imposé par la loi, pour clore la réalisation du premier diagnostic de bon fonctionnement des installations d'ANC existantes.

Des rapports communaux sont établis à la fin de chaque campagne de contrôles. Ils permettront ainsi d'avoir une approche spécifique au cas par cas, pour chaque installation, et globale, à l'échelle du territoire communal voire intercommunal, des dysfonctionnements recensés. Les conclusions de ces rapports apporteront des solutions individuelles ou collectives concernant les installations non-conformes et permettront ainsi de limiter les risques pour la salubrité publique et pour l'environnement.

Fin 2010, 19 rapports communaux ont été établis par la SAUR et sont en cours de vérification par le SPANC.

LES OBJECTIFS POUR 2011

- Fin du diagnostic obligatoire des installations d'ANC existantes.
- Élaboration et vérification des 24 rapports communaux et analyse des données auprès des différentes mairies.
- Augmentation du nombre d'avis de contrôles rendus, concernant les nouvelles installations d'ANC
- Réalisation de 227 diagnostics avant le 31/12/2012.

Exploitation

L'année 2010 était la 2^e année d'exploitation de la Piscine Nayeo par le délégataire actuel, la société Com.Sports, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP) de 3 années.

Le fonctionnement et l'exploitation de la piscine sont suivis par un Comité de pilotage interne, associant les élus et les services de la Communauté de communes et le délégataire. Ce comité s'est réuni 4 fois en 2010 (17 mars 2010, 11 mai 2010, 9 juin 2010, 17 novembre 2010).

Le Conseil communautaire a également pris connaissance du rapport annuel d'exploitation 2009 de la société Com.Sports lors de sa séance du 28 juin 2010. En 2010, la Piscine Nayeo a ainsi réalisé 56 312 entrées grand public.

Enfin, le Conseil communautaire a approuvé, le 28 juin 2010, sur proposition du délégataire, des modifications de la grille tarifaire de la Piscine Nayeo.

Scolaires et clubs

La Communauté de communes et ses communes prennent en charge le transport et les entrées des scolaires du 1^{er} degré à la Piscine Nayeo, soit un engagement financier public total annuel de l'ordre de 100 000 €. Pour l'année scolaire 2010-2011, les scolaires du 1^{er} degré représentent 10 000 créneaux individuels de natation environ.

Les plannings de réservation des créneaux scolaires à la piscine Nayeo sont établis en concertation avec les établissements scolaires et chaque commune.

Pour l'année scolaire 2010-2011, des écoles primaires « extérieures » à la Communauté de communes ont également fréquenté la Piscine Nayeo : Assat, Artigueloutan, Limendous/ Lugarier/ Gomer, Espoey, Hours/Livron.

La Communauté de communes prend par ailleurs en charge l'accueil de clubs sportifs à hauteur de 28 000 € environ par an. Les clubs et licenciés pratiquant leurs activités à la piscine Nayeo, sont, en 2010-2011, les suivants :

- USCN Canoë-kayak Rafting (apprentissage et

perfectionnement des techniques d'« esquimautage »)

- Club Sub Aquatique Nayais (plongée sous marine)
- Association Sportive et Culturelle de Turboméca (entraînement natation compétition)
- La tribu 64 (entraînement de natation en vue de la pratique du triathlon).

Les activités, horaires et tarifs de la Piscine Nayeo peuvent être consultés sur le site internet de Nayeo : <http://www.comsports.fr/nayeo/>

EN 2011-2012

- 3^e année du contrat d'exploitation actuel
- Nouvelle consultation pour la gestion de la piscine





Jeux en plein air

Dans le cadre de sa politique en faveur de la petite enfance, la Communauté de communes a concrétisé en 2010 le projet d'ouverture de la première crèche à Arros de Nay.

L'ouverture a eu lieu le 18 octobre 2010.

La crèche d'Arros de Nay est une structure multi-accueil. Elle assure pendant la journée un accueil collectif, régulier ou occasionnel d'enfants de 2 mois à 3 ans (jusqu'à la 1^{re} scolarisation), elle est un lieu d'éveil et de prévention, où la santé, la sécurité et le bien-être des enfants sont la priorité.

L'accueil des enfants de 3 à 6 ans est proposé le mercredi et pendant les vacances scolaires, dans la mesure des places disponibles.

L'agrément accordé par le service P.M.I. du Conseil Général est de 18 places. Au début du 2^e trimestre 2011, l'agrément est passé à 20 places.

Les demandes d'inscription se font à la crèche (05 59 84 60 03). Toutes les demandes sont ensuite examinées par une commission chargée de l'attribution des places, selon des critères prédéfinis.

Le fonctionnement du service est assuré par :

- une éducatrice de jeunes enfants à mi-temps, responsable de la structure
- une éducatrice de jeunes enfants à mi-temps auprès des enfants
- deux auxiliaires de puériculture
- deux agents d'animation titulaires du C.A.P. petite enfance
- un agent d'entretien
- un agent d'entretien à mi-temps
- une psychologue vacataire (12 h par mois)
- un médecin vacataire (3 h par mois).

La crèche est organisée en deux services (de 2 à 18 mois et de 18 mois à 3 ans), et propose à chaque enfant un accueil individualisé, dans la continuité de ce qu'il vit à la maison.

L'équipe favorise le dialogue avec les parents pour instaurer une relation d'échanges autour de l'enfant.

Un projet éducatif évolutif permet la mise en commun des compétences et de la réflexion de tous les membres de l'équipe.

Les activités proposées concourent à aider l'enfant à prendre confiance en lui et à s'intégrer progressivement dans le monde qui l'entoure.

Dans le cadre du projet pédagogique, des activités d'éveil sont proposées aux enfants quotidiennement.

Des sorties sont organisées : sortie neige, ludothèque, festival petite enfance, ainsi que des animations sur place.

Des spectacles et petites fêtes avec les familles sont organisés en juin et en fin d'année.

Deux journées pédagogiques ont été organisées en avril et fin août, pour réfléchir à l'organisation du travail dans les futures crèches et affiner le projet du jardin d'enfants.

Enfin, dans le cadre de son offre de service petite enfance, la Communauté de communes attribue au RAM-Ludothèque des Deux Gaves une subvention annuelle de 141 000 €.

EN 2011-2012

- Ouverture de la crèche de Boeil-Bezing le 4 avril 2011
- Édition d'un document d'information commun crèches/ RAM-Ludothèque





I - Présentation de la cyber-base

Qu'est-ce qu'une cyber-base ?

Le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques mène une politique de développement de Cyber-base destinée à créer, animer des lieux ouverts au public pour l'appropriation, la sensibilisation, l'initiation de tous aux usages des Technologies de l'Information et la Communication.

Sur le Piémont, les Communautés de Communes d'Ousse-Gabas, Gave et Coteaux et Vath-Vielha, en partenariat avec le Conseil général, ont porté ensemble la création d'une cyber-base regroupant 3 espaces - NAY, GER, NARCASTET - situés au plus près de leur population respective.

La cyber-base de Nay est ouverte depuis le 16 juin 2007. Elle fonctionne sous la responsabilité de Victoria BRUN et propose

- Des ateliers encadrés (voir la liste des ateliers)
- De l'accès libre
- Des suivis de projet: création de blog, faire-part, C.V.,

Les sessions pour les débutants se passent en moyenne sur 3 mois tous les jeudis après-midi. Il est possible de s'inscrire par téléphone ou directement auprès de l'animatrice de la cyber-base.

Les horaires et les tarifs de la cyber-base sont consultables sur le site internet de la CCVV.

II - Action et partenariat

CLIC (Centre local d'information et de communication): Semaine Bleue

En 2010, la semaine bleue (semaine dédiée aux plus de 60 ans), qui s'est déroulée du 18 au 22 octobre, a une fois de plus permis un

partenariat entre le CLIC du piémont et la cyber-base du Piémont. Plusieurs animations étaient au rendez-vous pour satisfaire le plus grand nombre d'adhérents.

Recueil de mémoire

La cyber-base a organisé un atelier de recueil de mémoire dans le cadre du projet History avec l'Agence du numérique 64. Il s'agit de rétablir les anciens dans un de leurs rôles, celui de la transmission de la mémoire collective, et de contribuer à les faire travailler leur propre mémoire. Le recueil est actuellement disponible à la cyber-base.

Dictionnaire informatique

Au cours des nombreux ateliers de la cyber-base, il a été remarqué que beaucoup de termes informatiques étaient flous ou non connus. Un dictionnaire informatique a donc vu le jour à la cyber-base avec la participation de tous les adhérents en 2009. Ce dictionnaire est maintenant imprimé et distribué gratuitement à la cyber-base de Nay.

Enfants

Pour la 3^e année consécutive, la cyber-base a organisé différentes animations à destination des enfants. Pour 2010, les animations suivantes ont été proposées :

Vacances de février: carnaval à la cyber-base: création et impression de masques, coloriage, jeux en ligne,

Évasion pyrénéenne: Création d'un dessin animé

Été des enfants, au programme :

- Rallye Web (À partir de 8 ans)
- Créer une BD sur Gnomz (À partir de 10 ans)
- Jeux en ligne (Tout âge)
- Création jeu papier (Tout âge)
- Création plaque de chambre (Tout âge)

III - La cyber-base mobile et les ateliers

Ateliers de la cyber-base proposés en 2010

Chaque mois la cyber-base innove en proposant de nouveaux ateliers :

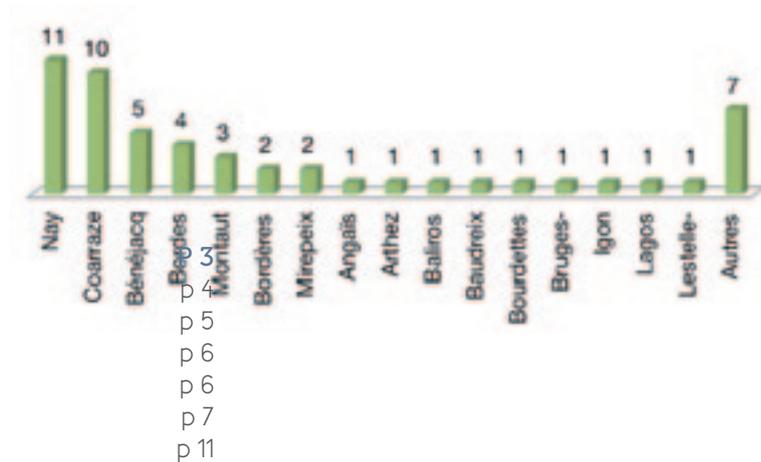




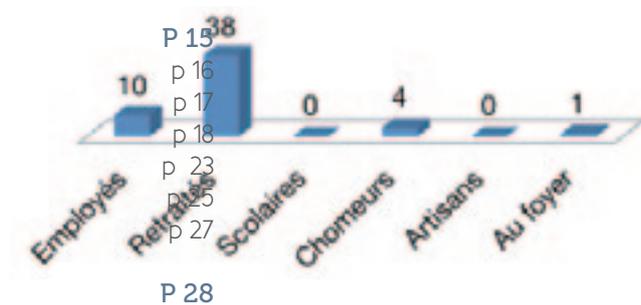
Ordinateur :	
Découverte de l'ordinateur	Les disques amovibles
Créer et organiser ses dossiers	Nettoyer son ordinateur
Ranger ses photos	
Internet :	
Découverte d'Internet 1/2	Configurer un logiciel de messagerie
Découverte d'Internet 2/2	Les sites et jeux pour enfants
Les forums	Quelques sites à connaître
Marmiton.org	Les sites de Noël
Akinator.com	Créer un blog
Les images sur Internet	Les services gratuits en ligne
Doctissimo	Communiquer gratuitement avec MSN
Les dangers du net	Le téléchargement
Se créer une adresse E-mail	Envoyer et recevoir des E-mails
Wikimapia	Regarder la télévision en ligne
Déclarer ses impôts en ligne	Jouer sur Internet
Ecouter de la musique en ligne	Les pages jaunes/les pages blanches
Acheter et vendre sur Internet	Mail : Les pièces jointes
Trouver un voyage de dernière minute	
Bureautique :	
Créer des faire-part	Cartes de visites et étiquettes
Créer un diaporama	Insérer des images dans un texte
Découverte d'Excel	Excel : créer un graphique
Découverte du traitement de texte	La mise en Page
Créer une BD	
Retouche d'image	
Découverte de la retouche d'images	Picnik
Enfants :	
Créer son cahier de vacances	Jouer en ligne
Des sites Internet à découvrir	Créer une recette rigolote
LA retouche d'image avec Picnik	Créer un roman-photo
Créer son animal avec Switchzoo	Les dangers du Net
Digiscrap	Créer un dessin animé
Photofunia	Stop Motion
Light Painting	
Nouveautés 2010 :	
Éduquer les enfants sur Internet	Écouter de la musique avec Spotify
Développer ses photos sur Internet	Apprendre une langue étrangère
Jouer au tarot contre l'ordinateur	Gérer sa collection (DVD, Timbre,
Créer un diaporama en quelques clics	Créer une image animée

IV - Les chiffres de la cyber-base en 2010

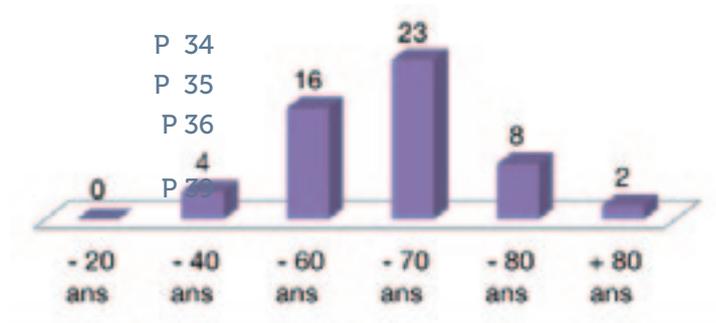
Statistiques par communes



Statistiques par catégorie Socioprofessionnelle



Statistiques par âge



Au 31 décembre 2010, la cyber-base du piémont comptabilisait (depuis sa création le 16 juin 2007) plus de 300 adhérents. Sur 2009, 53 personnes se sont inscrites et 44 adhérents ont renouvelé leur abonnement.

ADIL	Agence départementale d'information sur le logement
ANAH	Agence nationale de l'habitat
ACMO	Agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité
AMO	Assistance à maîtrise d'ouvrage
ANC	Assainissement non collectif
BP	Budget primitif
CAE	Contrat d'accès à l'emploi
CCVV	Communauté de communes de la Vath-Vielha
CDT	Comité départemental du tourisme
CE	Conseil d'exploitation (Office de tourisme)
CET	Centre d'enfouissement technique
CLIC	Centre local d'information et de communication
CNAS	Comité national d'action sociale
CNRACL	Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales
DLA	Dispositif local d'accompagnement
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DSP	Délégation de service public
DOB	Débat d'orientations budgétaires
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
EPFL	Établissement public foncier local
ETP	Equivalent temps plein
MAPA	Marché à procédure adaptée
OPAH	Opération programmée d'amélioration de l'habitat
OT	Office de tourisme
PLR	Plan local de randonnées
RAM	Relais d'assistantes maternelles
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SIG	Système d'information géographique
SIVU	Syndicat intercommunal à vocation unique
SPANC	Service public d'assainissement non collectif
TIC	Technologies d'information et de communication
TPU	Taxe professionnelle unique

